[](https://www.kla.tv/11224)

Venezuela : L’assemblée constituante est-elle légale ?

**Le 30 juillet 2017 a eu lieu l’élection de ce qu’on appelle une « Assemblée constituante » ou convention constitutionnelle. Celle-ci est très controversée, car elle n’a été reconnue ni par l’opposition, ni par de nombreux Etats. On reproche au chef d’Etat socialiste Nicolás Maduro de transformer le pays en dictature.
Mais qu’est-ce qu’une assemblée constituante exactement et qu’est-ce qui s’est réellement passé au Venezuela ? L’élection d’une telle instance était-elle légale ou non ?**

Le 30 juillet 2017 a eu lieu l’élection de ce qu’on appelle une « Assemblée constituante » ou convention constitutionnelle. Celle-ci est très controversée, car elle n’a été reconnue ni par l’opposition, ni par de nombreux Etats. On reproche au chef d’Etat socialiste Nicolás Maduro de transformer le pays en dictature.  
Mais qu’est-ce qu’une assemblée constituante exactement et qu’est-ce qui s’est réellement passé au Venezuela ? L’élection d’une telle instance était-elle légale ou non ?  
De manière générale tout Etat peut convoquer une assemblée constituante pour un temps limité, pour rédiger une nouvelle constitution ou modifier une constitution existante. Elle n’est convoquée que pour créer la constitution et les lois de l’Etat nécessaires pour que celui-ci puisse fonctionner et agir de manière efficace à travers ses organes constitutionnels.  
Elle est élue par le peuple et possède le pouvoir constitutionnel du peuple. Concernant des décisions au sujet contenu de la future constitution elle est donc placée d’après le droit démocratique au-dessus d’autres organes tels que le parlement ou le gouvernement.  
En Allemagne, selon l’article 146 de la loi fondamentale pour la République Fédérale d’Allemagne, il existe la possibilité de convoquer une assemblée constituante fédérale allemande.  
  
Venons-en maintenant au Venezuela. Walter Suter est une des personnes qui étaient sur place lors des élections pour l’assemblée constituante le 30 juillet en tant qu’observateur indépendant. De 2003 à 2007 il a été ambassadeur de Suisse au Venezuela et il connaît très bien le pays. Dans la suite nous allons vous présenter quelques déclarations de Walter Suter provenant d’une interview avec le journal suisse « Zeitgeschehen im Fokus » en français « Focus sur l’actualité », paru dans l’édition du 19 août 2017.  
Concernant la situation dans la capitale avant les élections pour l’assemblée constituante, Suter rapporte que dans les quartiers des gens plus fortunés, des barricades avaient été érigées et qu’il fallait s’attendre à des violences. « L’opposition a voulu empêcher les habitants de ces quartiers de participer au vote » dit Suter. Suite à cela, il y a eu des violences récurrentes.  
Les autorités ont convoqué l’armée pour garantir la sécurité et pour protéger les bureaux de vote. Cela a bien fonctionné. Les membres des bureaux de vote ont été tirés au sort parmi les électeurs inscrits. Les membres de l’opposition ont été invités à aider dans les bureaux de vote et s’ils ont décidé de ne pas venir, c’est leur problème, affirme Suter.  
Walter Suter poursuit :   
 « La participation électorale a été de 42%, ce qui représente plus de 8 millions de personnes. La loi de vote ne requiert pas de participation minimale. C’est pourquoi ce vote est valable. »  
A la question : « Pourquoi le président Nicolás Maduro a-t-il convoqué une assemblée constituante et est-ce qu’il veut faire du Venezuela une dictature ? », Suter a répondu littéralement :  
 « L’idée de Maduro de convoquer une assemblée constituante a résulté du blocage qui s’est produit après les élections parlementaires de l’automne 2015. Le gouvernement avait plusieurs fois invité l’opposition au dialogue. Mais celle-ci l’a constamment refusé. Pour dissoudre le blocage et empêcher un surcroît de violence organisée par l’opposition, le président a vu là la possibilité d’arriver à quelque chose de constructif et à la paix dans le pays. »  
De plus le gouvernement avait proposé d’inscrire dans la constitution tous les acquis sociaux dans le domaine de l’éducation, des services de santé, de la construction de logements sociaux, etc.  
En outre Walter Suter a été interrogé au sujet des membres du conseil constitutionnel : Ce qui, d’après lui, est nouveau c’est que ce ne sont pas seulement les représentant des 335 communes qui ont été élus, mais aussi des représentants de différentes professions, afin que toutes les couches sociales, mais aussi des personnes âgées ou handicapées soient représentées. Walter Suter dit textuellement :  
 « On veut maintenant une large participation de toutes les couches de la population, c’est ce qu’au Venezuela on comprend par démocratie participative. L’opposition était également invitée à venir et elle aurait pu s’inscrire pour le vote. Et si 80 % de la population soutenait l’opposition, comme celle-ci le prétend toujours, alors elle aurait eu la majorité à cette commission et elle aurait pu influencer la constitution à son goût. »  
  
L’ancien ambassadeur résume : L’opposition a toujours été invitée à participer à un dialogue constructif. Mais elle a refusé celui-ci sur toute la ligne. Le conseil d’experts latino-américain (CEELA), qui est plutôt de droite, a également confirmé la légalité de la mise en pratique de l’assemblée constituante du Venezuela. Les médias du mainstream passent cela sous silence car sinon il serait évident que le Venezuela est dénigré au moyen de la propagande. Voilà ce qu’affirme Walter Suter.  
  
Concernant l’information des médias et des politiciens occidentaux selon laquelle le Venezuela se trouve sur le chemin d’une dictature, cela laisse quelques points d’interrogation en suspens. Car des observateurs indépendants des élections comme Walter Suter en viennent à un autre résultat, c’est-à-dire celui que les processus au Venezuela sont loin d’être ceux d’une dictature.   
Les médias et politiciens occidentaux sont-ils en train de dormir, n’ont-ils pas fait leur devoir ou est-ce qu’une stratégie ciblée se cache derrière cela ? Vous trouverez les réponses à ces questions dans notre série d’émissions en langue allemande : Le Venezuela trompé.

**de dd.**

**Sources:**

<http://www.srf.ch/news/international/parlament-in-venezuela-entmachtet>  
<https://de.wikipedia.org/wiki/Verfassunggebende_Versammlung>  
<https://www.zeitgeschehen-im-fokus.ch/de/archiv.html>

**Cela pourrait aussi vous intéresser:**

---

[](https://www.kla.tv/fr)**Kla.TV – Des nouvelles alternatives... libres – indépendantes – non censurées...**

* ce que les médias ne devraient pas dissimuler...
* peu entendu, du peuple pour le peuple...
* des informations régulières sur [www.kla.tv/fr](https://www.kla.tv/fr)

Ça vaut la peine de rester avec nous!

**Vous pouvez vous abonner gratuitement à notre newsletter:** [**www.kla.tv/abo-fr**](https://www.kla.tv/abo-fr)

**Avis de sécurité:**

Les contre voix sont malheureusement de plus en plus censurées et réprimées. Tant que nous ne nous orientons pas en fonction des intérêts et des idéologies de la système presse, nous devons toujours nous attendre à ce que des prétextes soient recherchés pour bloquer ou supprimer Kla.TV.

**Alors mettez-vous dès aujourd’hui en réseau en dehors d’internet!  
Cliquez ici:** [**www.kla.tv/vernetzung&lang=fr**](https://www.kla.tv/vernetzung&lang=fr)

*Licence: C:\Users\W\Downloads\ccby_transparent.png Licence Creative Commons avec attribution*

Il est permis de diffuser et d’utiliser notre matériel avec l’attribution! Toutefois, le matériel ne peut pas être utilisé hors contexte.  
Cependant pour les institutions financées avec la redevance audio-visuelle, ceci n’est autorisé qu’avec notre accord. Des infractions peuvent entraîner des poursuites.